

## Consultation publique

### Sur la révision du SDAGE Loire-Bretagne 2022- 2028

# Les grands enjeux de la gestion de l'eau dans l'Indre

## Restaurer la MORPHOLOGIE des cours d'eau et protéger les MILIEUX AQUATIQUES

### Enjeu n°5 : Réduire l'artificialisation des cours d'eau

L'artificialisation des cours d'eau par des barrages, dérivations, rectifications des berges et des lits mineurs, réduit leur capacité naturelle d'autoépuration et la richesse des habitats pour les espèces. Elle contribue aux risques d'inondation.

Des actions proposées par le SDAGE :

- **Supprimer ou aménager les ouvrages** qui barrent le lit de la rivière, **limiter la création de plans d'eau**
- Permettre la **circulation des poissons migrateurs** (saumons, anguilles, aloses...).
- **Restaurer le lit et les berges** des cours d'eau, recréer des méandres, reconnecter des bras morts
- **Conserver suffisamment d'eau dans les rivières pour une vie aquatique diversifiée.**

### Propositions complémentaires d'Indre Nature :

- *Prioriser le rétablissement de la continuité écologique sur les axes de migration en particulier l'axe Creuse et ses affluents*
- *Limiter le nombre de création de microcentrales hydroélectriques sur les cours d'eau en fonction de l'effet cumulé.*
- *Mettre en conformité ou supprimer les étangs sur cours d'eau*

### Enjeu n°6 : Préserver et restaurer les zones humides

Le comblement et le drainage des zones humides (marais, tourbières...) pour implanter des constructions ou des cultures détruisent un habitat naturel riche pour de nombreuses espèces. Elles jouent également un rôle important d'interception des polluants, d'alimentation des rivières et d'atténuation des crues.

Des actions proposées par le SDAGE :

- **Préserver** les zones humides existantes et entretenir, **restaurer et reconquérir des zones humides**
- Faire **l'inventaire** des zones humides pour améliorer leur connaissance et leur prise en compte dans les projets d'aménagement et d'urbanisme

### Propositions complémentaires d'Indre Nature :

- *Recréer, à titre de compensation, une superficie de zone humide double de la surface détruite par un projet d'aménagement*
- *Interdire totalement le drainage de prairies humides*

### **Enjeu n°7 : Préserver les têtes de bassin parties amont des cours d'eau**

Le sud de l'Indre est une « tête de bassin » pour de nombreux cours d'eau. Ces « têtes de bassin » participent à l'épuration de l'eau, régulent les débits des rivières et abritent une grande biodiversité. Les conséquences de leur dégradation peuvent être importantes pour l'atteinte du bon état des eaux en aval.

#### **Des actions proposées par le SDAGE :**

- Confier aux schémas locaux de gestion des eaux, **l'inventaire systématique des parties amont des cours d'eau**.
- Dans ces secteurs, définir des programmes d'actions adaptés

#### **Propositions complémentaires d'Indre Nature :**

- *Protéger et restaurer le bocage dans ces zones*
- *Interdire le drainage*
- *Soutenir l'élevage extensif*
- *Interdire le curage profond des fossés*